Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 13

Rubrik: Quelques conditions lointaines de la formation de la volonté

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Horner, appelé au Collège en 1882, l'initiait à l'histoire de la littérature française.

Le Séminaire lui ouvrit ses portes en 1884 ; il en suivit régulièrement les classes, se soumit franchement à la discipline ascétique exigée des jeunes clercs, s'adonna avec une virile piété aux exercices qui devaient le préparer à l'onction sacerdotale. Il se livra avec une telle ardeur à l'étude que l'excès de travail provoqua une méningite qui le priva plusieurs semaines de l'usage de sa connaissance et le conduisit au bord de la tombe. Dieu daigna le conserver et lui permettre d'achever sans encombre les années de Séminaire. L'ordination lui fut conférée par Mgr Mermillod, le 29 juin 1888; la première messe fut célébrée à Saint-Aubin, le 15 juillet.

A peine eut-il le temps de prendre quelques jours de repos, que Monseigneur l'Evêque l'envoyait à La Chaux-de-Fonds, comme vicaire de M. le curé Conus, actuellement chanoine de Saint-Nicolas et recteur de Saint-Pierre, à Fribourg. C'était le temps de la lutte entre les catholiques romains et les partisans du vieux-catholicisme, qui aboutit à la reconnaissance de la paroisse romaine par l'Etat de Neuchâtel. M. Dessibourg y joua son rôle, à côté de son habile et vaillant curé, selon les convenances de l'âge et de la situation. Il se montrait volontiers fier d'avoir suggéré à celui-ci l'idée de créer un Cercle catholique, sur le modèle de celui que le chanoine Schorderet avait organisé à Fribourg, qui devait se révéler bientôt comme un excellent moyen de concentrer les forces catholiques et d'unifier leur action.

Mais M. Tanner, promu directeur de l'Ecole normale, le demanda comme son auxiliaire aux autorités ecclésiastiques et civiles. M. l'abbé Jules Dessibourg rentra à Hauterive le 24 novembre 1890 comme aumônier et professeur. Dès lors, et jusqu'à la fin, il appartint à l'Ecole normale. Le 14 septembre 1895, il en devenait le directeur. Et voici que, ce 12 octobre 1923, une épaisse couche de béton scelle définitivement sa dépouille mortelle dans le chœur des abbés cisterciens, dont il fut d'une certaine manière le successeur. E. D.

Quelques conditions lointaines de la formation de la volonté

La santé physique. — 1. L'état de l'organisme, sa santé, sa maladie, son hérédité, ses instincts, son tempérament, jouent un grand rôle dans la vie morale. La matière et l'esprit sont unis en nous de manière à ne former qu'un seul être, corps animé, âme incarnée. Dans ces conditions, toute altération du corps, tout dérangement dans les fonctions physiologiques entraîne une modification correspondante

dans les facultés psychiques. Un organisme sain, la régularité des fonctions, spécialement de celle du système nerveux, sont des conditions normales de la santé de l'âme et de son activité. Les parents ont le grave devoir de transmettre à leurs enfants un organisme sain, prédisposé à la bonne conduite (qualités ou vices héréditaires) ; l'hygiène et l'alimentation du premier âge influent sur la formation morale, pour l'aider ou l'entraver ; l'axiome en particulier que les saints et les bons chrétiens « ont sucé la vertu avec le lait de leur mère » est plus qu'une métaphore. Tout ce qui touche au fonctionnement de l'organisme a quelque répercussion sur le moral. Comment développer une volonté forte chez un malingre, active chez un apathique, bien équilibrée chez un nerveux, un surmené ? L'enfant qui souffre est morne, triste, susceptible, capricieux, parfois enclin au vice.

2. De plus, la progression de la croissance et ses moments de crise donnent lieu à des éveils intellectuels et moraux dont l'éducation doit tenir grand compte, pour y adapter ses procédés : les « intérêts » et les motifs d'agir varient au tournant de chaque âge, ainsi que la capacité d'attention, la force de la volonté ; des impressions et des tentations nouvelles surgissent du simple fait du développement physique ; aussi doit-on veiller à ce que celui-ci s'opère normalement.

3. Les devoirs de l'homme envers son corps sont réglés par ceux qu'il a envers son âme ; le perfectionnement de l'âme est à la fois la raison et la mesure des soins accordés au corps ; le corps doit être sain pour que l'âme soit capable d'agir sainement. La vie est une ; les facultés physiques et morales sont solidaires. C'est donc un devoir d'obéir aux prescriptions raisonnables de l'*hygiène*, d'améliorer les conditions de la collaboration du corps à la vie morale par des *exercices physiques* d'adresse, de force et d'endurance, comme aussi d'assurer à l'esprit une meilleure emprise sur les sens et l'organisme par un *ascétisme* pédagogique convenable.

Un milieu favorable. — L'influence du milieu est prépondérante dans la formation morale de l'enfant. Nos leçons risquent fort de ne pas porter, si le milieu les contredit. Le milieu est favorable, *a*) quand les gens qui entourent l'enfant (parents, camarades, voisins, etc.) ont les mêmes convictions que celles que l'éducateur essaie d'inculquer, en vivent, en pratiquent les préceptes ; *b*) quand ce milieu est aimable et joyeux, et non pas froid, ennuyeux, rigoriste ; *c*) quand l'enfant est amené à s'y plaire, à aimer et la doctrine morale et religieuse qu'on lui propose et ceux qui l'éduquent en s'en inspirant.

L'exemple. — 1. L'homme a l'instinct inné d'imiter. Créé pour vivre en société, il se modèle forcément sur ses semblables et s'adapte à son entourage. De plus, l'homme n'agit que s'il a une image de son acte. Or, où l'enfant prendrait-il les images de ses actes, sinon sur la manière dont agit son entourage ? Comme on parle, il parle ; comme on se tient, il se tient ; comme on agit, il agit ; comme on

pense, il pense. Enfin l'enfant est, de nature, crédule, donc imitateur. Il croit que tous les adultes sont sages et honnêtes ; il croit que ce qu'ils font est permis ; il les imite donc sans discernement ; il imite surtout ce à quoi l'inclinent sa paresse, ses mauvais penchants, l'attrait du moindre effort.

L'exemple prolongé crée l'habitude. Qui fut élevé dans la saleté n'a pas le besoin, ni même l'idée d'être propre ; d'entendre blasphémer sans cesse, on s'accoutume au blasphème ; l'exemple régulier de la prière en famille, de la politesse, de la bonté, accoutume de même à la prière, à la politesse, à la bonté. L'habitude, surtout prise dans le jeune âge, devient une « seconde nature » dont on ne se déprend pas facilement.

2. L'enfant ne comprend pas grand'chose aux raisonnements ; les leçons théoriques le lassent vite. Par contre, l'exemple l'entraîne ; c'est le plus puissant des maîtres, le plus efficace des enseignements, en morale surtout. Observateur pénétrant, l'élève s'est bientôt rendu compte si nous nous efforçons de mettre en pratique ce que nous lui recommandons. Le maître éduque d'abord en donnant l'exemple ; il est responsable de la moralité de son élève dans l'enseignement de l'exemple autant que dans celui de ses paroles. Au reste, ne se sanctifie-t-il pas en sanctifiant ceux qui lui sont confiés ?

Pour être efficace, l'exemple doit être *a*) *sincère*, expression réelle des idées, des sentiments, des intentions du maître ; que celui-ci s'efforce d'être ce qu'il doit être et le soit simplement devant ses enfants ; *b*) *attirant*, qui montre par le fait que la bonne conduite n'est ni maussade, ni étroite, qu'elle ne diminue pas la vie, mais au contraire l'élève et la rend féconde, joyeuse et noble ; *c*) *constant* et *durable*, deux conditions de la pénétration profonde de son influence dans l'âme de l'enfant. A notre bon exemple propre, souvent bien médiocre, nous avons à joindre les beaux exemples des grands chrétiens et des saints, qui furent des caractères supérieurs. Il n'est pas toujours possible d'imiter ce qu'ils ont fait ; on peut s'inspirer tout au moins de leur esprit et de leur générosité. Ces lectures et ces récits élèvent singulièrement les jeunes âmes par l'admiration et l'amour qu'ils provoquent, par la conception moins naturaliste et terre à terre qu'ils inspirent sur les intérêts et plaisirs matériels, le monde et la vie.

3. Il est donc du devoir de l'éducateur *a*) d'écarter du foyer, de l'école, du milieu, tout ce qui offense la foi et la morale (livres, journaux, tableaux, œuvres d'art, etc.), de supprimer en soi le laisser-aller, la vulgarité, l'affectation, tout ce qui, dans ses paroles, sa tenue, ses actions, peut mal impressionner l'enfant ; *b*) d'orner au contraire le milieu de tableaux et d'objets pieux, artistiques, patriotiques ; de le pourvoir de bons journaux et de bons livres ; d'être poli, affable, d'humeur égale ; de pratiquer ostensiblement devant et avec les enfants sa religion et en général ce qu'il leur recommande ; *c*) de se

souvenir que, en éducation moins encore que dans la nature, rien ne se perd, que les effets de l'exemple sont plus efficaces et plus durables que ceux de l'enseignement ; *d*) de veiller à ce que l'enfant ne fréquente pas des gens ou des lieux qui peuvent les porter au mal, gâter ou détruire les résultats obtenus déjà par la bonne éducation de la famille et de l'école.

Le respect affectueux. — 1. L'enfant n'est pas assez raisonnable pour comprendre la loi morale, ni assez attentif pour se surveiller, ni assez fort pour se vaincre ; il a donc besoin d'un plus raisonnable, d'un plus vigilant, d'un plus fort que lui, qui le soutienne et l'élève ; il a besoin de l'aide de l'autorité. Un maître sans autorité ne peut ni former, ni préserver les enfants, parce que ceux-ci ne l'écoutent pas ; ni s'en faire respecter, parce qu'il ne sait pas sauvegarder l'ordre et la justice ; ni gagner leur affection, car l'école leur devient promptement odieuse. L'autorité doit savoir et pouvoir commander, obtenir la soumission et la discipline, sans discussion ni résistance. Mais, tout en demeurant impérative, qu'elle soit aimante et dévouée, qu'elle veuille le bien de ceux qu'elle dirige et soutient, car ce n'est point pour elle-même qu'elle s'impose, mais pour eux.

L'autorité n'a de raison d'être que pour autant qu'elle crée, développe ou protège la vie, — la vie morale ici. Le mot *autorité* vient du latin *auctor* et signifie augmenter et même donner la vie. Toute autorité vient de Dieu, parce que toute vie vient de Dieu. Dieu seul a l'autorité pleine, parce qu'il est « l'auteur » de tout ce qui est. Les hommes n'ont d'autorité qu'en tant que participant à l'autorité de Dieu, exécutant sa volonté, manifestée par la loi naturelle et la révélation. Les enfants obéissent donc, en définitive, à Dieu, en se soumettant à l'autorité. Et ceux qui leur commandent doivent se souvenir qu'ils exercent l'autorité au nom de Dieu et qu'ils doivent s'efforcer de ne trahir Dieu ni dans les ordres qu'ils donnent ni dans la façon de commander, mandataires qu'ils sont de sa sagesse, de sa justice, de sa bonté et de sa providence.

2. Le respect est le résultat et la récompense d'un tel exercice de l'autorité. *Respecter, c'est reconnaître la valeur que l'on attribue à quelqu'un et le lui témoigner.* Le maître doit apparaître à l'élève comme une force, force intellectuelle, force morale, sur laquelle celui-ci appuie sa faiblesse pour se rendre plus fort. Cette force, cette valeur, l'enfant doit la reconnaître, en témoigner, dans son maintien, dans ses paroles, dans son jugement personnel, dans sa docilité surtout. Le respect complète l'autorité ; il en est l'acceptation dans l'esprit, le cœur et la volonté des subordonnés ; il est la condition de la compénétration de l'autorité dans leur âme et leur conduite. Un maître respecté exerce une influence plus profonde qu'un maître aimé. Mais il est normal que l'affection s'adjoigne au respect, car la sympathie entre pour une bonne part dans l'influence d'une personne sur une autre et facilite l'entreprise éducative.

3. Les éducateurs *a*) se soucieront donc de s'imposer au respect des élèves et de leurs parents en menant une vie irréprochable, en remplissant avec exactitude et dévouement leurs fonctions ; *b*) ils se surveilleront dans leurs rapports avec leurs écoliers ; ils éviteront également l'indécision, la versatilité, la froideur distante, la défiance soupçonneuse, la familiarité, la moquerie, genres détestables qui ruinent promptement le respect affectueux ; *c*) ils réprimeront la suffisance de ceux qui prétendent en remontrer à leurs supérieurs, le sans-gêne, les murmures, les récriminations, le « mauvais esprit » surtout, disposition malveillante qui provoque la critique et l'insubordination, qui aigrit, révolte ou ferme les cœurs ; *d*) ils prêcheront, d'exemple et de parole, le respect pour tout ce qui le mérite : les autorités ecclésiastiques, civiles, scolaires, les collègues, la femme, le vieillard, le pauvre, l'infirme, le plus petit, les objets et les rites religieux, les belles choses de la nature ou de l'art, et même les êtres inférieurs de la création (détruire sans but, tuer sans raison, faire souffrir) ; *e*) ils imprégneront surtout l'esprit de leurs élèves de la notion chrétienne de l'autorité émanée de Dieu.

EN CONFÉRENCE

UNE LEÇON DE CIVILITÉ

Les instituteurs qui assistèrent à la conférence de V... eurent le plaisir de voir figurer aux tractanda de la séance une leçon de civilité. Cet enseignement, souvent trop abstrait, se heurte à l'indifférence passive, parfois même à l'hostilité des élèves. Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à observer le religieux silence avec lequel ils nous écoutent.

Alerte, vivante et gaie fut la leçon donnée aux enfants de l'école de V.....

Comment un enfant poli doit-il se présenter lorsqu'il est envoyé en commission ?

Captivés par la mise en scène, impatients dans l'attente, les petits auditeurs suivirent avec intérêt toutes les phases de la leçon. L'attention, éveillée sans peine, se maintint durant toute la séance.

Quatre élèves, munis chacun d'un billet, sortent le lire au corridor.

A l'appel du maître, le N° 1 entre sans frapper. Il avance vers le maître en sollicitant une permission pour son frère malade. (Les autres élèves assis dans leur banc notent leurs observations.)

Le N° 2, une canne à la main, pénètre dans la salle sans heurter. Il vient emprunter un traîneau.

Le N° 3, sans abandonner son parapluie qui ruisselle et arrose